

4-12-2023

PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS (PAPMP)

(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)
EXERCICE FISCAL 2023/2024

NOM DE L'INSTITUTION : LA PRESIDENCE

PLAN RECTIFIÉ

N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE

No. ¹	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT <small>Trésor public invest. : TI Trésor public fonction. : TF Fonds propres : FP Fonds externes : FE Fonds mixtes : FM</small>	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉRENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AON, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCEMENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NON	LOCALISATION	DÉLAI PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES												
												T1			T2			T3			T4			
												Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	
01	SERVICE D'ENTRETIEN BATIMENT	TF	256	3,600,000.00	S	PRAL	DEC.23	JANV.24	NON	PORT AU PRINCE	3				1.2M				1.2M				1.2M	
02	ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU (PAPIERS, PLUMES, CRAYONS)	TF	300	4,000,000.00	F	DPEX	JANV.24	FEV.24	NON	PAP	6					0.5M	0.5M	0.5M	0.5M	1M	1M			
03	ACQUISITION/MOBILIERS DE BUREAU	TF	400	5,000,000.00	F	DPEX	JANV.24	FEV.24	NON	PAP	5					1M	1M	1M	1M	1M				
04	ACQUISITION/MATERIELS INFORMATIQUES	TF	401	4,000,000.00	F	DPEX	JANV.24	FEV.24	NON	PAP	6					0.5M	0.5M	0.5M	0.5M	1M	1M			
05	ACQUISITION/MATERIELS ET OUTILLAGE TECH.	TF	406	3,600,000.00	F	DPEX	JANV.24	FEV.24	NON	PAP	4					1M	1M	1M	0.6M					

- (1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes
- (2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : P
- (3) Appel d'offres ouvert national : AONN ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ;
Autres sigles possibles : Gré à gré² : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ;
Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt :

¹ Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6^e bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPMP et définitif dans le PAPMP.

DPAI ; Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL, Appel national à préqualification : ANPQ, Appel international à préqualification : AIPQ

PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS (suite)

No.	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public invest. : TI Trésor public fonction. : TF Fonds propres : FP Fonds externes : FE Fonds mixtes : FM	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉRENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AOON, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCEMENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NON	LOCALISATION	DÉLAI PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES											
												T1			T2			T3			T4		
												Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.
06	CARBURANTS	TF	312	186,000,000.00	F	AOON	DEC.23	JANV.24	NON	PAP	9				20M	20M	20M	20M	20M	20M	21M	22M	23M
07	SERVICE/INTERNET/TEL.	TF	200	13,000,000.00	S	PRAL	DEC.23	JANV.24	NON	PAP	4				3.5M		3.5M		3.5M				2.5M
08	SERVICE TRAITEUR/RESTAURATION	TF	320	90,000,000.00	S	AOON	DEC.23	FEV.24	OUI	PAP	7					13M	13M	13M	13M	13M	13M	13M	12M
09	ACHAT DE MAT.COMMUNICATION	TF	408	5,000,000.00	F	DPEX	JANV.24	FEV.24	NON	PAP	3				2M				2M		1M		

² Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.